

Relations internationales

REF : DVARI2016009

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

OBJET : Envoi d'une délégation au Festival culturel des villes pour la paix, à Beit Jala, en septembre 2016.

EXPOSE :

Depuis 2010, les villes d' Aubervilliers, de Beit Jala en Palestine et d'Iéna en Allemagne, ont décidé d'organiser un festival culturel annuel à Beit Jala, intitulé « Festival culturel des villes pour la paix », autour du 21 septembre, journée de l'ONU pour la Paix. Pour son édition 2016 le festival aura lieu entre le 22 et le 26 septembre.

Cette année le festival se déroulera dans la vallée de Crémisan, l'un des derniers vignobles de Palestine, dernier poumon vert de Beit Jala, que sa Municipalité a essayé d'inscrire au patrimoine culturel de l'UNESCO.

La vallée est aujourd'hui entourée par des colonies juives et a été, depuis plusieurs années, l'objet d'un bras de fer juridique avec l'armée israélienne qui a voulu y construire son « mur de sécurité », coupant la vallée de la ville de Beit Jala. L'armée a fini par l'emporter et le mur est construit depuis 2015, arrachant et détruisant des plantations millénaires d'oliviers.

La municipalité d'Aubervilliers a exprimé à plusieurs reprises sa solidarité avec Beit Jala et condamné les agissements du Gouvernement israélien. Notre dernière manifestation a eu lieu sur la Place de la Mairie, voici un an. Elle a été suivie du déplacement du Maire Pascal Beudet à Beit Jala, également à l'occasion du Festival, apportant la parole de solidarité de notre Conseil municipal et de nos citoyens. En parallèle sont intervenus dans le même sens notre député européen Parick Le Hyaric, notre députée Elisabeth Guigou, notre sénatrice Evelyne Yonnet, chacun interpellant l'Ambassadeur d'Israël, la Représentante de l'Union Européenne pour les Affaires Etrangères, le Président de la République, le Ministre des Affaires Etrangères.

La participation d'Aubervilliers au Festival s'est construite autour de deux dimensions, artistique et politique.

Cette année nos artistes proposeront des ateliers de fabrication de marionnettes géantes, débouchant sur une parade populaire à travers la ville (un projet initié en 2012 et poursuivi par la compagnie « Les grandes personnes », en lien avec le centre théâtral de Beit Jala Al Harrah) et des concerts et ateliers de musique classique et moderne, française et européenne, par deux musiciens issus du CRR 93 et du Pôle supérieur de musique d'Aubervilliers-la Courneuve

(notre Conservatoire a participé à plusieurs éditions du festival et développe un partenariat avec le Conservatoire national palestinien Edward Saïd).

La présence du Conseil municipal dans sa diversité est une constante dans la présence politique au Festival. Fidèle à cette tradition, la Maire s'est adressée aux groupes d'opposition pour l'accompagner dans son déplacement avec Abderrahim Hafidi, conseiller délégué à la coopération décentralisée.

Le responsable du pôle « relations internationales » de la DVARI accompagnera la délégation.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'envoi d'une délégation à ce festival, d'acter la composition de cette délégation, d'autoriser que les dépenses engagées par l'envoi de cette délégation (frais de voyages et séjour des élus, du fonctionnaire et des deux artistes, ainsi que les prestations de ces derniers) soient prises en charge par la ville et enfin que les frais de séjour (déplacements locaux, repas) soient avancés à 50% sur une base estimée d'avance et remboursés sur la présentation de facture plafonnée par les tarifs pratiqués par le Ministère des Affaires étrangères et européennes pour les séjours en Israël/Palestine.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leila, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, **Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Relations internationales

REF : DVARI2016009

Signataire : CS/RH

OBJET : Envoi d'une délégation au Festival culturel des villes pour la paix, à Beit Jala, en septembre 2016.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le contrat de jumelage entre la commune d'Aubervilliers et la commune de Beit Jala en Palestine, signé le 27 novembre 1997 ;

Vu le budget municipal 2016 ;

Considérant que les villes d'Aubervilliers, de Beit Jala en Palestine et d'Iéna en Allemagne ont réaffirmé leur volonté de coopération dans une convention signée le 9 janvier 2010, notamment en organisant annuellement un festival culturel, à Beit Jala, autour du 21 septembre, date choisie par l'ONU pour être la « Journée mondiale pour la Paix » ;

Considérant que le « Festival culturel des villes pour la paix » se déroulera entre le 22 et 25 septembre 2016 à Beit Jala ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers souhaite participer à cet événement par le biais d'une délégation composée de représentants politiques, artistiques et administratifs ;

Considérant que cette délégation est composée comme suit :

- Mme Meriem DERKAOUI, Maire,
- M. Abderrahim HAFIDI, Conseiller municipal délégué de la Coopération décentralisée,
- Mme Evelyne YONNET, Sénatrice de Seine-Saint-Denis, Conseillère municipale,
- M. Ralf HOFMANN, chargé des relations internationales à la DVARI
- Mme Alice FAGARD, artiste,
- M. Adrien ALIX, artiste.

A l'unanimité

DELIBERE :

AUTORISE l'envoi d'une délégation politique, artistique et administrative au « Festival culturel des villes pour la paix » qui se déroulera du 23 au 25 septembre 2016.

DIT que cette délégation à Beit Jala se déplacera du 23 au 26 septembre et sera composée comme suit :

- Mme Meriem DERKAOUI, Maire,
- M. Abderrahim HAFIDI, Conseiller municipal délégué de la Coopération décentralisée,
- Mme Evelyne YONNET, Sénatrice de Seine-Saint-Denis, Conseillère municipale,
- M. Ralf HOFMANN, chargé des relations internationales à la DVARI
- Mme Alice FAGARD, artiste,
- M. Adrien ALIX, artiste.

DIT que les frais de voyage de la délégation composée des élus, du fonctionnaire communal et des deux artistes seront pris en charge par la commune ainsi que les cachets des deux artistes pour leurs prestations.

DIT que pour leurs frais de séjour les membres de la délégation recevront une avance sur leurs indemnités journalières équivalentes à 50% du barème tarifaire applicable pour les séjours en Israël Palestine, soit 40,25 € (quarante euros et vingt-cinq centimes) par jour, pour une durée de trois jours et deux nuitées. Sur présentation des factures et sous réserve que le montant ne dépasse pas le barème tarifaire journalier de 80,50 €¹ (quatre vingt euros et cinquante centimes), la différence portant sur les 50 % restant leur sera remboursée après leur retour. A l'inverse, en cas de dépenses moindres, les membres de la délégation devront rembourser à la Ville le trop-perçu.

Les dépenses pour le fonctionnaire de la ville, ainsi que les artistes invités sont inscrites au budget communal aux imputations suivantes : 002/6251/048, 002/6256/048 et 002/6188/048

Les dépenses pour les élus sont inscrites au budget communal à l'imputation 002/6532/021.

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET



L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

¹ Calcule selon article 2 de l'Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat